

Le 1er mai 2020

PAR COURRIEL
ministre@justice.gouv.qc.ca

M^e Sonia LeBel
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Projet de loi 29 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

Madame la Ministre,

Tout d'abord, nous espérons que vous vous portez bien dans les circonstances difficiles causées par la pandémie de la COVID-19 et nous ne doutons point que le contexte actuel perturbe l'ensemble de l'appareil gouvernemental, dont l'administration de votre ministère. Nous tenons d'ailleurs à souligner le travail de votre gouvernement pour faire face à la crise que nous vivons actuellement.

Comme vous le savez à titre de ministre responsable des lois professionnelles, les ordres professionnels ont été identifiés comme un service essentiel par votre gouvernement, et nous tentons donc de maintenir au maximum nos activités afin d'assurer la protection du public.

Alors que le gouvernement prépare la relance de notre société, nous tenons à souligner que nos organisations et l'ensemble des 87 000 professionnels dont nous encadrons la pratique dans le domaine buccodentaire et des sciences appliquées seront au rendez-vous lors de la reprise.

Tout en comprenant très bien que cette période particulière engendre bien des incertitudes, à l'aube de la reprise graduelle des activités et éventuellement celles de l'Assemblée nationale, nous tenons à vous faire part de notre volonté que le *Projet de loi n° 29 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, demeure une priorité du gouvernement au retour des travaux parlementaires.

Que ce soit par la délivrance de soins buccodentaires ou la conception de travaux de construction, les professionnels du domaine buccodentaire et des sciences appliquées auront un rôle important à jouer dans la relance, et il demeure nécessaire au Québec d'avoir un encadrement législatif qui correspond à leur pratique professionnelle au 21^e siècle et qui permet une meilleure protection du public.

Soyez donc assurés que lorsque votre gouvernement sera prêt et que le contexte le permettra, nous serons très heureux de relancer ces travaux avec vous.

En terminant, nous tenons à vous remercier pour votre habituelle collaboration et nous vous souhaitons le meilleur dans ces circonstances difficiles.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.



Kathy Baig, ing., FIC., MBA
Présidente
Ordre des ingénieurs du Québec



Robert Cabana, d.d.
Président
Ordre des denturologistes du Québec



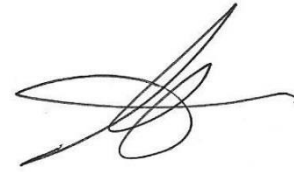
Pierre Corriveau, arch., FIRAC
Président
Ordre des architectes du Québec



Diane Duval, hd
Présidente
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec



Dr. Guy Lafrance
Président
Ordre des dentistes du Québec



Stéphane Provencher, t.d.
Président
Ordre des techniciens et techniciennes
dentaires du Québec



Laval Tremblay, T.P.
Président
Ordre des technologues professionnels du Québec



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

- c. c. Dr Diane Legault, présidente, Office des professions du Québec
- c. c. Thierry Fournier, conseiller politique, cabinet de la ministre de la Justice